

GRATK/DC/9

Original : anglais

date : 27 MAI 2024

**Conférence diplomatique pour la conclusion d’un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques**

**Genève, 13 – 24 mai 2024**

Acte final

*adopté par la conférence diplomatique le 24 mai 2024*

Conformément à la décision prise par l’Assemblée générale de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) à sa cinquante‑cinquième session (30e session extraordinaire) tenue en juillet 2022 de convoquer une Conférence diplomatique pour la conclusion d’un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques au plus tard en 2024, et à la suite des travaux préparatoires menés par le comité préparatoire de ladite conférence et l’OMPI, la Conférence diplomatique pour la conclusion d’un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques a été convoquée par l’OMPI et s’est tenue à Genève du 13 au 24 mai 2024.

La conférence diplomatique a adopté, le 24 mai 2024, le Traité de l’OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, qui a été ouvert à la signature le 24 mai 2024.

Il est entendu, aux termes de l’article 21 du traité, qui prévoit que les versions en français, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe de l’exemplaire original signé font également foi, que ces versions font foi à la suite de l’adoption du traité après que le Directeur général de l’OMPI, après consultation du Président de la conférence diplomatique, a officiellement certifié que les différentes versions sont conformes les unes aux autres.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, étant dûment autorisés à cet effet, ont signé le présent Acte final à Genève le 24 mai 2024 :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Antigua‑et‑Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie‑Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Côte d’Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée‑Bissau, Guinée équatoriale, Honduras, Hongrie, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d’), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maurice, Mexique, Mongolie, Monténégro, Maroc, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nioué, Norvège, Nouvelle‑Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays‑Bas (Royaume des), Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République‑Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume‑Uni, Sainte‑Lucie, Saint‑Kitts‑et‑Nevis, Saint‑Siège, Saint‑Vincent‑et‑les Grenadines, Samoa, Sao Tomé‑et‑Principe, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor‑Leste, Trinité‑et‑Tobago, Tunisie, Türkiye, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe, Union européenne (141).

[Fin du document]